

## Composition du GT

**Coordination: Réseau Ecobâtir:** Vincent RIGASSI [vincent.rigassi@rigassi-architecte.com](mailto:vincent.rigassi@rigassi-architecte.com) &  
Olivier KRUMM [olivierkrumm@gmail.com](mailto:olivierkrumm@gmail.com)

### Membres:

- **ARPE Basse Normandie:** Vincent Doussinault [vincent.doussinault@arpe-bn.com](mailto:vincent.doussinault@arpe-bn.com) & Prune Guignard [prune-guignard@laposte.net](mailto:prune-guignard@laposte.net)
- **Association Chanvriers en Circuits Courts:** Antoine ELLAUME [ecopertica@gmail.com](mailto:ecopertica@gmail.com) /
- **Bruded (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DÉveloppement Durable):** Mikael LAURENT [m.laurent@bruded.org](mailto:m.laurent@bruded.org)
- **CAPEB:** Gabriel DAVID (service formation) [g.david@capeb.fr](mailto:g.david@capeb.fr)
- **CETE Lyon:** Myriam OLIVIER [myriam.olivier@developpement-durable.gouv.fr/](mailto:myriam.olivier@developpement-durable.gouv.fr/)
- **CSTB:** Bernard Abraham [bernard.abraham@cstb.fr](mailto:bernard.abraham@cstb.fr)
- **Construire & Bioressources:** Yves HUSTACHE [yves.hustache@constructions-bioressources.org](mailto:yves.hustache@constructions-bioressources.org)
- **MEDDE/DGALN/DHUP:** Jean-Michel GROSSELIN [Jean-michel.Grosselin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Jean-michel.Grosselin@developpement-durable.gouv.fr) & Guillaume Derombise [guillaume.derombise@developpement-durable.gouv.fr](mailto:guillaume.derombise@developpement-durable.gouv.fr)
- **RFCP:** Jean-Baptiste THEVARD [jeanbaptiste.thevard@compaillons.fr](mailto:jeanbaptiste.thevard@compaillons.fr)

---

## Cahier des charges pour la mise en place d'un groupe d'évaluation et de perfectionnement (GEP) des systèmes constructifs non industrialisés

### Objectifs à court terme

Contribuer à mettre en place en régions un Groupe d'Evaluation et de Perfectionnement (GEP). Les GEP visent à établir une procédure d'évaluation et de validation des techniques pour lesquelles les savoir-faire sont déterminants pour la performance finale et pour lesquelles les constituants sont hétérogènes et spécifiques à chaque chantier. Cette validation doit permettre l'assurabilité des ouvrages même pour des techniques non couvertes par des documents normatifs mais basées sur les règles de l'art. L'évaluation positive donnera donc un avis sur l'ensemble des exigences habituelles d'une construction (sécurité, incendie, séismes, thermique, acoustique, environnement, etc.).

### Contexte

*Les Groupes Régionaux d'Evaluation et de Perfectionnement (GEP) sont le prolongement du programme « Analyse et validation des Systèmes Constructifs Non Industrialisés (AScNI) ». Leur mise en place s'inscrit dans l'action N°10 du programme de soutien du MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie) aux filières des matériaux et produits de construction bio-sourcés. Celui-ci est porté par la Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et du Paysage (DHUP); cette action N°10 "mise en place d'une procédure de validation des SCNI est pilotée au niveau national par le réseau Ecobâtir depuis fin 2011.*

*Ces GEP regroupent différents « professionnels ressources » (domaine de l'éco-construction, mais également dans des compétences transversales avec les bureaux de contrôle et les organisations professionnelles).*

*Ce dispositif va se mettre en place dans quelques régions, il s'appuie également sur les plateformes régionales qui sont en train de se mettre en place avec le CSTB, participant au groupe de travail de cette action 10. L'objectif de ces groupes est de préfigurer par la pratique les modalités de mise en place d'une procédure de validation des SCNI permettant leur reconnaissance et leur assurabilité au niveau national, mais se basant et partant des régions et des praticien-ne-s.*

## Méthode

La mission de ces groupes est d'évaluer des projets mettant en œuvre des SCNI à la fois sur la base d'un dossier établi par les demandeurs, mais aussi par des visites *in-situ*. Les groupes sont également l'occasion de fédérer différentes structures actives dans ces domaines (réseau Ecobâtir, RFCP, associations régionales, Organisations Professionnelles, etc.).

Les évaluations se font à la demande des « acteurs de projets » maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre ou entreprises, qui transmettent un dossier décrivant l'opération. L'évaluation nécessitera la transmission d'éléments clés qui seront:

- La conformité des caractéristiques spécifiques des matériaux ou produits employés par rapport à des caractéristiques de références. Cette conformité se vérifiera à partir d'auto-contrôles réalisés sur chantier.
- La description des méthodes et processus réalisés (et/ou envisagés) de manière à vérifier que les paramètres déterminants de conception et de mise en œuvre aient été pris en compte dans le processus. Les paramètres déterminants propres à chaque système constructif auront été établis par le biais de « rencontres professionnelles » préalables ou par défaut à partir d'un consensus établis au sein des personnes ressources du GEP.
- La transmission d'éléments permettant d'évaluer la compétence préalable des intervenants sur la base d'expériences antécédentes et/ou de formations spécifiques

L'évaluation et la validation finale sont établies dans une démarche collégiale, s'approchant du principe de l'évaluation entre pairs en pratique dans la recherche scientifique. Elle vise à une coopération de la « communauté » des acteurs du bâtiment en vue de faire avancer le savoir et les compétences mutuelles. Les demandeurs des évaluations ne seront pas considérés comme des « évalués » mais bien comme des pairs pouvant potentiellement contribuer à cet enrichissement mutuel. L'objectif est d'inciter les professionnel-le-s à promouvoir leurs savoirs et les pratiques « soutenables » par un cadre stimulant et sécurisant, tant pour les praticien-ne-s que leurs commanditaires, plutôt que de se présenter comme une autorité de sanction des pratiques innovantes.

## Objectifs à moyen terme :

*Capitaliser les connaissances répertoriées au cours des réalisations évaluées, de manière à recenser les pratiques et leurs reconnaissances.*

*La méthode se base sur la mise en présence des milieux de la construction conventionnelle avec ceux de l'éco-construction, de manière à stimuler un approfondissement réciproque des compétences spécifiques, visant ainsi à « écologiser » les pratiques conventionnelles et rendre plus communes des pratiques souvent marginales.*

*Ces pratiques présentent des spécificités remarquables par leurs performances au vu des critères de développement durable (environnement, renforcement des savoir-faire, promotion et respect des identités culturelles du patrimoine bâti, etc.).*

*La mise en place de ces groupes transversaux permettra aussi à moyen terme de constituer une plateforme de coordination, d'échanges et de diffusion des actions en cours pour les différentes pratiques concernées par les SCNI.*

## Principes et modalités d'évaluation

L'évaluation des projets se fait sur l'ensemble du processus débutant par la phase de conception, se poursuivant par la phase de chantier et se terminant lors de la réception de l'ouvrage. Ce processus dans la durée permet d'approfondir et de compléter les informations nécessaires à l'évaluation en cours de processus, par exemple identifier des essais dont les résultats pourront être transmis à l'étape suivante.

L'évaluation doit nécessairement porter sur le dossier de conception avant réalisation et sur la mise en œuvre en cours de chantier. Le GEP pourra néanmoins rendre un avis, au cas par cas, sur une seule phase du processus.

La procédure concernera des ouvrages complets et non pas des techniques spécifiques in extenso. Les ouvrages intégreront des systèmes constructifs n'étant pas couverts par des référentiels et répondant aux définitions des SCNI (savoir-faire déterminants, matières premières hétérogènes et processus non répétitifs). Toutefois la capitalisation des connaissances apportées par ces procédures peut avoir pour objectif, à terme, de servir de base pour étayer la rédaction de référentiels techniques.

### Organisation et rôles des GEP

Les GEP régionaux regroupent l'ensemble des personnes ressources d'une région donnée parmi lesquelles seront mise en place des "sous-groupes" spécifiquement affectés à un projet particulier. Le groupe régional serait donc bien le GEP et le groupe spécifique à un projet, simplement le "Groupe Projet x".

- *Composition*: Il est posé comme principe que l'évaluation collective est plus performante que l'évaluation par un expert unique, dans ce sens les GEP seront composés à minima de 3 ou 4 personnes. Le nombre sera à adapter et à préciser par le GEP lui-même en fonction des enjeux et des domaines concernés.  
Les GEP devront couvrir les compétences concernées par l'ouvrage (structure, thermique, techniques spécialisées, etc.) et seront représentatifs des différents métiers (conception & réalisation).
- *Responsabilité*: Les GEP n'auront pas de responsabilité propre, à l'instar des GS des Avis Techniques, où le groupe émet une opinion sans se substituer aux responsabilités engagées dans les opérations concernées.
- *Indépendance*: Les membres du GEP devront être totalement indépendants des projets concernés, mais les avis et observations des demandeurs des évaluations seront pris en compte à titre consultatif puisque considérés comme des pairs pouvant potentiellement contribuer à cet enrichissement mutuel. De manière à éviter toute ambiguïté, les membres des GEP feront tous une déclaration d'intérêts exhaustive pour identifier les éventuels risques de conflits d'intérêts dans la composition d'un groupe spécifique à un projet, cette déclaration d'intérêt pourra si besoin être complétée par la signature d'une charte précisant les clauses de respect déontologique.

### Mise en place et fonctionnement des GEP

- *Représentation et animation*: Une association ou organe représentatif pour chaque région sera chargé de collecter les informations pour établir la liste des personnes ressources. Cette structure aura le rôle de représentation du GEP qui n'aura pas de statut juridique propre en tant que tel. Le choix de la structure représentative pour une région donnée devra être validée par l'ensemble des membres du GEP régional.
- *Liste des personnes ressources*: elle sera soumise pour avis à l'ensemble des organes concernés (organisations professionnelles, "référénts techniques", ...) pour avis avant finalisation. Les avis favorables ou défavorables devront être argumentés et validés par consensus de l'ensemble des organes membres du GEP. Les listes seront constituées par maillage des différents réseaux, régionaux et nationaux de manière à ouvrir tant que possible les participations.
- *Financement*: La participation est bénévole, à charge à chaque organisme de trouver les moyens pour y participer dès lors que cette action répond à ses missions et à ses enjeux "politiques". Seules les activités de secrétariat et de coordination seront financées: référencement personnes ressources, choix des techniques concernées, repérages des opérations, informations et communications sur la procédure, etc.

Rédaction V.Rigassi – janvier 2014